

Les jeunes nouvellement immigrés dans les écoles professionnelles

Les collèges professionnels du district admettent les jeunes nouvellement immigrés dans les classes de soutien international „IFK“ (16-18 ans). Dans ces classes, ils reçoivent un soutien particulier pour apprendre la langue allemande. Les leçons comprennent également d'autres matières. Les jeunes reçoivent également une première orientation professionnelle et peuvent obtenir un certificat de fin d'études secondaires s'ils répondent aux exigences de rendement. Dans certaines circonstances, il est possible d'acquérir un certificat de fin d'études supérieures.

Collèges professionnels parrainés par le district avec des classes de soutien international

- Castrop-Rauxel : BK Castrop-Rauxel
- Gladbeck: BK Gladbeck
- Datteln: BK Ostvest
- Dorsten: Paul-Spiegel-BK Dorsten
- Marl: Hans-Böckler-BK (+ lieu Haltern)
- Recklinghausen: Herwig-Blankertz-BK , Kuniberg BK, Max-Born-BK

La classe d'orientation internationale (IOK) de Recklinghausen forme également les jeunes immigrés qui ont atteint l'âge de 16 ans. L'IOK est située à la "Kurfürstenwallschule" et fait partie de l'école de l'enseignement général "Wolfgang-Borchert-Gesamtschule".

La fréquentation scolaire obligatoire peut également être considérée comme un droit à la scolarisation. La scolarité obligatoire dure généralement jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle on atteint l'âge de 18 ans. Elle offre de grands avantages aux enfants et aux jeunes nouvellement immigrés :

- La scolarité obligatoire est indépendante du statut de résidence.
- La scolarité obligatoire s'applique à tous les enfants et les jeunes d'un certain âge.
- L'accomplissement de la scolarité obligatoire vise à obtenir un certificat de fin d'études.
- Les enfants et les jeunes nouvellement immigrés reçoivent un soutien particulier dans la phase initiale de leur scolarité afin d'apprendre la langue allemande.

La fréquentation scolaire obligatoire ou la fréquentation d'une école a un grand effet d'intégration :

- Support en langue allemande,
- Acquisition d'un certificat de fin d'études allemand comme base pour la poursuite de la scolarité ou le début d'un apprentissage ou d'une formation,
- Une scolarisation adaptée à l'âge dans des classes normales et donc des possibilités d'établir des contacts sociaux avec d'autres élèves,
- Possibilité de profiter d'autres offres dans les écoles.

Tous les jeunes (généralement âgés de 16 à 18 ans) sont placés dans les IFK des écoles mentionnées ci-dessus par le Centre communal d'intégration du district de Recklinghausen.

Le Centre communal d'intégration participe aux tâches suivantes :

- Placement des jeunes nouvellement immigrés dans les collèges professionnels mentionnés ci-dessus ou dans l'IOK.
- Conseil (par exemple, les jeunes, les parents, les services pour les groupes d'hébergement, les autorités scolaires, le personnel des services sociaux des écoles, des conseillers volontaires pour les réfugiés).
- Échange et coordination avec les autorités scolaires supérieures et inférieures.
- Échange et coordination avec les écoles professionnelles.

Contact : Centre d'intégration communautaire, district de Recklinghausen, M. W. Krämer, 02043 685816, w.krämer@kreis-re.de

Les jeunes immigrés qui ont atteint l'âge de 18 ans peuvent fréquenter les collèges professionnels sous certaines conditions. À côté de l'apprentissage de la langue allemande, l'accent est mis ici sur l'obtention d'une orientation professionnelle.

Il existe de nombreuses autres offres d'intégration et possibilités de scolarisation pour les immigrés qui dépendent d'autres points (par exemple, l'âge, le statut de résidence, l'agence pour l'emploi, le certificat de fin d'études). L'obtention de niveaux de langue (par exemple A2) peut également jouer un rôle. Dans ces cas, les prestataires de cours d'intégration, les prestataires de mesures, les services de migration des jeunes, l'assistance professionnelle aux jeunes, les centres pour l'emploi ou les points d'intégration fournissent des conseils.